



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 02 Mars 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 24 février 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Toutefois, le quorum n'ayant pas été atteint, la séance n'a pu valablement délibérer.

En application des dispositions réglementaires en vigueur, le Conseil d'administration s'est finalement tenu le lundi 2 mars 2026, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 17 février 2026 pour la première séance.

Nouvelle convocation adressée le mardi 24 février 2026 pour la séance du 2 mars 2026.

Affichage en mairie et distribution, aux mêmes dates, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation des séances.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Émilie PEZET membres élus.

Madame Jacqueline NICAISE – Madame Martine JARLAN - Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET membres nommés.

Pouvoir :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS à Monsieur Cédric MAUREL

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO - Monsieur Adam BEN BRAHIM,

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline NICAISE

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 30

Arrivée de Madame PEZET à 09h35

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTÉ				
Votants : 07	Abstention : 0	Exprimés : 07	Pour : 07	Contre : 0

Rapporteur : Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les dispositions relatives au fonctionnement des CCAS ;

Considérant que le CCAS est propriétaire du véhicule suivant :

CITROEN BERLINGOT

Immatriculation : 757 AFQ 31

Date de 1^{ère} mise en circulation : 14/01/2000

Kilométrage : environ 200 000 KM ;

Numéro d'inventaire : 39175

Considérant que ce véhicule n'est plus nécessaire à l'exercice des missions du CCAS,

Considérant que les dépenses nécessaires à la remise en état du véhicule seraient disproportionnées au regard de sa valeur ;

Considérant que la cession du véhicule permettra au CCAS de percevoir une recette, dans le respect des principes de bonne gestion des deniers publics ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- ✓ **AUTORISE** à procéder à la cession du véhicule susmentionné, à titre onéreux, à un professionnel ou à un particulier, pour un montant déterminé en accord avec les règles de bonne gestion ;
- ✓ **PRECISE** que le transfert de propriété interviendra à la date de signature du certificat de cession et que les frais éventuels liés au changement de titulaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Cédric MAUREL